

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 123

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bonnivard, Mme de Maistre, M. Liger, Mme Dalloz, M. Descoeur, Mme Bazin-Malgras,
Mme Chazé, M. End et M. Pauget

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--